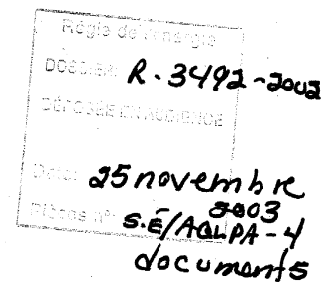


Régie de l'énergie- Dossier R-3492-2002, phase 2
Causes tarifaires 2003 et 2004 d'Hydro-Québec Distribution



Proposition d'une stratégie pour les hausses tarifaires d'Hydro-Québec Distribution

Présentation de Jacques Fontaine

pour

Stratégies énergétiques (SÉ)

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 25 novembre 2003

1 Principes d'une stratégie tarifaire

- Les tarifs d'électricité et de gaz au Québec sont censés refléter le coût de service et le rendement raisonnable du Distributeur.
- Les tarifs doivent être justes et raisonnables.

Exemple de considérations:

- Inflation,
 - Comparaison avec les tarifs d'autres régions de l'Amérique du Nord,
 - Comparaison avec le prix des autres formes d'énergie,
 - Évitement des chocs tarifaires.
- Les tarifs doivent donner un bon signal de prix. Les consommateurs doivent cependant disposer d'outils pour qu'ils puissent réagir à ce signal de prix.

2 Le coût de service et le rendement raisonnable du Distributeur

- Les deux hausses demandées par Hydro-Québec permettraient au Distributeur d'atteindre le point où il recevrait le revenu requis par son coût de service et son rendement raisonnable.

3 Le caractère juste et raisonnable des deux hausses

- Elles sont bien moindres que l'inflation de 14,1 % mesurée et prévue entre 1998 et 2004.
- Les tarifs d'Hydro-Québec demeureront parmi les plus bas en Amérique du Nord.
- Elles représentent une croissance bien moindre que celles que les autres formes d'énergie ont connues.
- Un étalement dans le temps peut cependant être souhaitable pour réduire le choc tarifaire.

4 Le signal de prix et la disponibilité d'outils aux consommateurs pour y réagir

- Nous proposons que la première hausse demeure uniforme mais qu'elle soit retardée au 1^{er} avril 2004.
- Nous proposons que la deuxième hausse soit retardée au 1^{er} octobre 2004, de manière à coïncider avec la réforme de la structure tarifaire (Dossier R-3492-2002 Phase 3) et la disponibilité de nouvelles mesures dans le Plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution.
- Les deux hausses et leur annonce fourniront aux consommateurs le signal de prix approprié.
- Les consommateurs disposeront, lors de la seconde hausse, d'outils plus nombreux pour leur permettre de répondre à ce signal.

4 Le signal de prix et la disponibilité d'outils aux consommateurs pour y réagir (suite)

- En octobre 2004, les mesures d'efficacité seront davantage disponibles et plus nombreuses. Une campagne de promotion des mesures d'efficacité d'énergie menée simultanément avec l'entrée en vigueur de la deuxième hausse sera un atout à la fois pour les économies d'énergie et la bonne renommée d'Hydro-Québec.
- Les consommateurs disposeront de davantage de temps pour se préparer et s'adapter aux hausses. L'annonce préalable de la hausse permettra une meilleure planification pour de nombreux clients, en particulier chez la clientèle CII.
- Lors de la seconde hausse, une structure tarifaire mieux adaptée et des mesures d'atténuation pour les ménages à faible revenus seraient en vigueur.

4 Le signal de prix et la disponibilité d'outils aux consommateurs pour y réagir (suite)

- L'impact de la hausse sera plus visible. Exemple du secteur résidentiel:

Cas client résidentiel, chauffage électrique, 25000 kWh par année

- Niveau de la facture d'avril par rapport à celle de janvier.
De -37,1 % à -36,1 % selon les scénarios de hausses de tarif.
- Niveau de la facture de juin par rapport à celle d'avril.
De -67,4 % à -66,9 % selon les scénarios de hausses de tarif.
- Niveau de la facture d'août par rapport à celle de juin.
De -8,9 % à -8,9 % selon les scénarios de hausses de tarif.
- Niveau de la facture d'octobre par rapport à celle d'août.
De 76,5 % à 79,2 % selon les scénarios de hausses de tarif.
- Niveau de la facture de décembre par rapport à celle d'octobre.
De 147,1 % à 150,7 % selon les scénarios de hausses de tarif.

Note : 65 % des clients résidentiels n'adhèrent pas à la politique des versements égaux.

5 Impact des changements de date sur les revenus du Distributeur

- Aucun en 2005.
- 183 M\$ de moins en 2004, donc le déficit passe de 77 M\$ à 260 M\$.
- Le point est toutefois atteint, en octobre 2004, où le revenu réel équivaut au revenu requis par le coût de service et le rendement raisonnable.

6 Conclusions et recommandations

- Reporter au 1^{er} avril 2004 la hausse uniforme de 3 %
- Reporter la deuxième hausse au 1^{er} octobre 2004
 - Ce qui permettra d'intégrer les résultats de la réforme tarifaire de la phase 3 du dossier R-3492-2002.
 - Ce qui donnera un an de plus au PGEE.